

Procédure n°: POL-PRO-DRHTA-450	Date d'émission : 1999-02-25
Titre : Mode de paiement des repas	Date de révision : 2020-01-14

Source : Direction des ressources humaines, techniques et alimentaires

Responsable de l'application : Direction des ressources humaines, techniques et alimentaires

Destinataires : Tous les employés de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay
Tous les employés des Résidences Le 1615 et Le 1625
Les visiteurs, stagiaires, bénévoles, contractuels et fournisseurs

1. Objectifs

- ✓ Accélérer le service aux tables
- ✓ Diminuer la manipulation d'argent à la réception
- ✓ Faciliter le travail de service aux tables de façon à laisser plus de temps pour le service aux résidents
- ✓ Faciliter le mode de paiement des repas à la salle à manger et au Bistro du QG de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay.

2. Politique

Tous les employés et bénévoles de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay doivent utiliser la carte d'identification au dos de laquelle est apposé un code à barres permettant le calcul des statistiques repas et la déduction à la source pour les employés.

Le repas est offert gratuitement aux bénévoles.

Pour tous les cas où la carte ne peut être utilisée, des coupons repas sont disponibles à la réception.

3. Procédure

Tous les employés reçoivent à l'embauche un code barre imprimé sur leur carte d'identité qui leur permet de payer leur repas à la salle à manger et au Bistro du Quartier des générations (QG).

À la séance d'accueil, l'employé signe un document d'autorisation de prélèvement des coûts de repas sur la paye (réf. : annexe 14, POL-PRO-DRHTA-410).

La technicienne en administration de la DRHTA crée un compte pour le nouvel employé dans le système Pro-menu. Ce compte fait le lien entre les commandes de repas et le système de paie pour le paiement des repas. Elle assure la distribution du code barre à l'employé, explique la procédure et fait signer les autorisations de prélèvement à la source.

Les locataires des Résidences Le 1615 et Le 1625 peuvent se procurer une carte repas auprès de l'agente administrative aux comptes à recevoir qui émet la carte selon la somme reçue du locataire.

Les locataires de l'Habitation Le 1675 doivent se procurer un coupon repas à la réception.

Le service des finances voit à imputer les charges sur les salaires des employés concernés avec un délai d'une période de paie et assure l'entretien et le fonctionnement du système Pro-menu et les procédures en cas de panne.

4. Références

Conventions collectives nationales 2016-2020.

Guide d'utilisation Pro-Menu.

Signé le 2020-01-14

Date

par



Nicole Richer

Directrice des ressources humaines, techniques et alimentaires